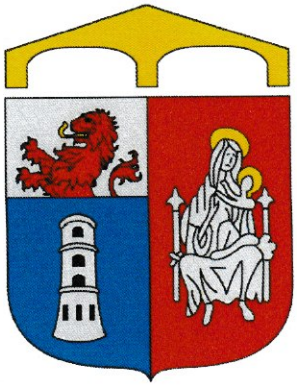
COMMUNE DE LEAZ



"Parti, au 1er d'azur à la tour de Fort-l'Ecluse d'argent, sommée de sable un chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules, armé et lampassé d'or, au 2e de gueules à une Vierge à l'enfant assise d'argent la vierge et l'enfant auréolées d'or
Ordinairement, le blason est présenté surmonté d'un pont de deux arches".

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1
Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.
Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.
Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2024, il doit être approuvé avant le 30 juin 2025. Le compte administratif 2024 a été adopté par le conseil municipal le **lundi 7 avril 2025**. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le compte administratif doit présenter un excédent, qui est le signe d'une bonne gestion et d'une situation financière saine.

REÇU LE
17 AVR. 2025
A LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

COMMUNE DE LEAZ

Résultats de 2024

Pour l'année 2024, il se présente comme dans le tableau suivant faisant apparaître un excédent global d'exercice de 220 644.60 € :

Section de fonctionnement	
Dépenses	957 299.03
Recettes	1 269 908.73
Excédent exercice 2024	**312 609.70**
Excédent de fonctionnement 2023 reporté Résultat du budget CCAS dissoud au 31/12/2023	6 549.73
Restes à réaliser 2024	0.00
Résultat de fonctionnement 2024	**319 159.43**
Section d'investissement	
Dépenses	327 336.67
Recettes	723 182.33
Excédent exercice 2024	**395 845.66**
Excédent d'investissement 2023 reporté	516 881.75
Restes à réaliser 2024	1 011 242.24
Excédent d'investissement 2024	**-98 514.83**
Excédent global exercice 2024	**220 644.60**

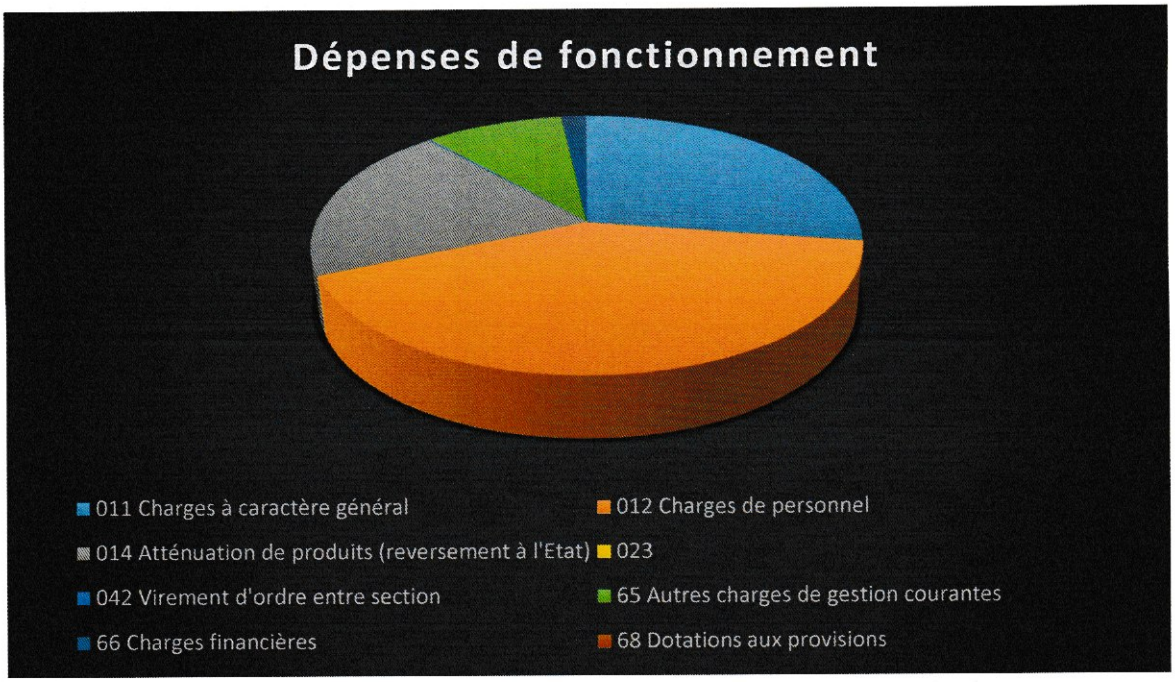
Le Compte Administratif est présenté par le Maire, il doit être identique au compte de gestion tenu par le Trésorier qui est chargé de payer les dépenses communales.

La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT	Montant
011	Charges à caractère général	263 421.57 €
012	Charges de personnel	394 397.69 €
014	Atténuation de produits (reversement à l'Etat)	189 358.00 €
023		- €
042	Virement d'ordre entre section	1 500.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	92 147.49 €
66	Charges financières	16 474.28 €
Total		**957 299.03 €**

REÇU LE
17 AVR. 2025
A LA SOUS PRÉFECTURE
DE CEYZIAT



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie…

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

Chapitre 042 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, …)

Chapitre 65 : Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

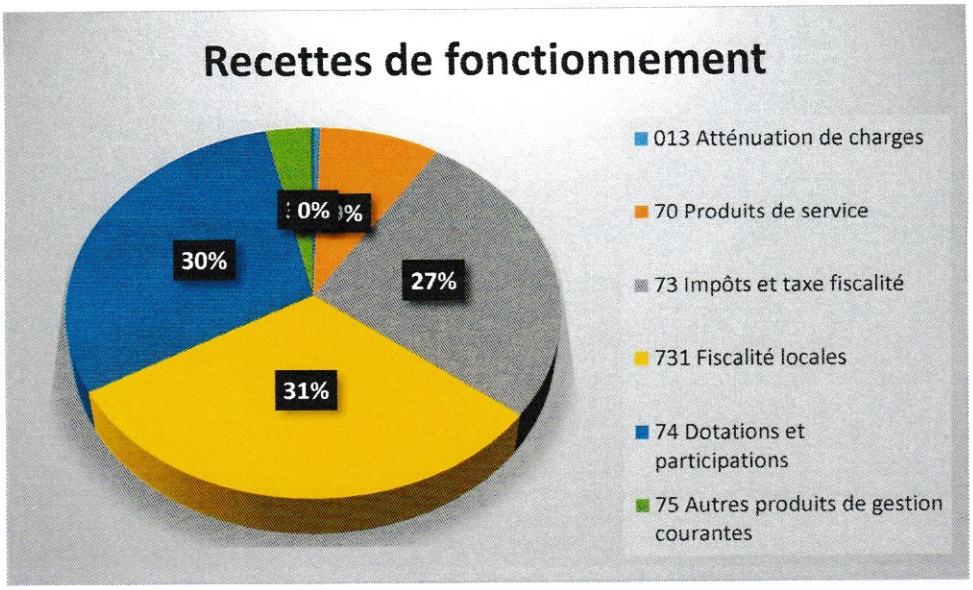
Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 : La commune a été amener à annuler des titres émis sur des exercices antérieurs.

Recettes de fonctionnement :

CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT	Montant
013	Atténuation de charges	6 449.05 €
70	Produits de service	108 982.38 €
73	Impôts et taxe fiscalité	336 968.00 €
731	Fiscalité locales	395 048.00 €
74	Dotations et participations	379 283.96 €
75	Autres produits de gestion courantes	41 549.34 €
77	Produits exceptionnels divers	1 500.00 €
Total		**1 269 780.73 €**

REÇU LE
17 AVR. 2025
ALA



Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire à la suite des arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire.

Chapitre 73 : Ce chapitre se détaille comme suit :

Articles	Chapitre 73	CA réalisé
73211	Attribution de compensation	304 436.00 €
73223	Fonds départemental des DMTO pour l	32 532.00 €
Total		**260 859.00 €**

Chapitre 731 : concerne principalement les impôts locaux il se détaille comme suit :

articles	chapitre 731	CA réalisé
73111	Impôts directs locaux	324 402.00 €
73118	Autres contributions directes	5 889.00 €
73132	Taxe sur les pylônes électriques	64 757.00 €
Total		**395 048.00 €**

Le conseil municipal à fait le choix de ne pas augmenter les impôts en 2024.

- Taxe sur le Foncier Bâti : 7.92 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 37.81 %

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détail comme suit :

articles	chapitre 74	CA réalisé
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 411.00 €
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des	22 557.00 €
741128	Dotation d'aménagement - Autres com	8 212.00 €
742	Dotations aux élus locaux	3 320.00 €

REÇU LE
17 AVR. 2025
A LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

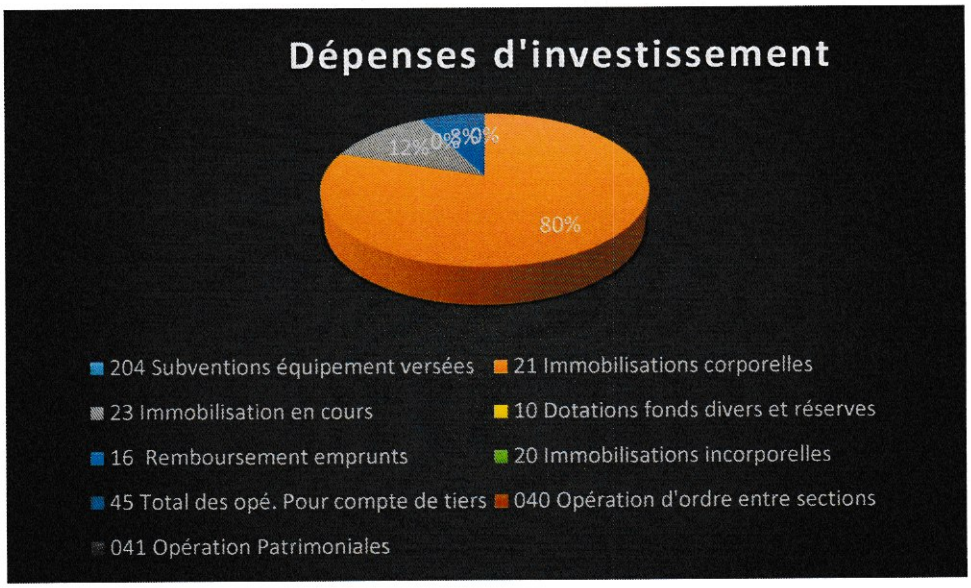
744	FCTVA	3 253.33 €
74718	Participations Etats - autres	96.53 €
74833	Etat - Compensation au titre des exonér	1 930.00 €
7488	Autres attributions et participations	338 504.10 €
		379 283.96 €

Chapitre 75 : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des appartements des salles municipales de la commune.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

CHAP	DEPENSES INVESTISSEMENT	Montant
204	Subventions équipement versées	215.54 €
21	Immobilisations corporelles	262 646.92 €
23	Immobilisation en cours	39 857.13 €
16	Remboursement emprunts	24 617.08 €
Total		**327 336.67 €**



Chapitre 16 : Il concerne le remboursement du capital de l'emprunt de l'agrandissement de l'école.

Chapitre 21 : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

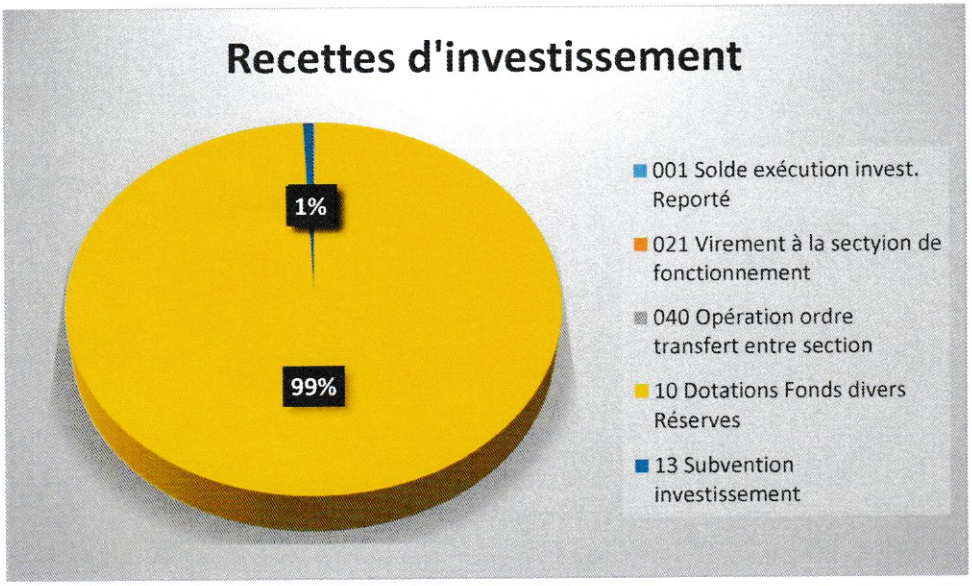
articles	chapitre 21	CA réalisé
212	Agencement et aménagement de terrain	- €
2131	Constructions bâtiments publics	69 669.65 €
2135	install générale agencement aménagement	655.20 €
2151	Réseaux de voirie	144 337.46 €

REÇU LE
17 AVR. 2025
A LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

2152	Installations de voiries	23 707.93 €
21538	Autres réseaux	- €
2156	Matériel et outillage d'incendie et de dé	- €
2157	Matériel et outillage technique	15 462.20 €
2158	Autres installations matériel et outillage	398.50 €
2171	Terrain (mis à dispo)	- €
2183	Matériel informatique	- €
2184	Matériel de bureau et mobilier	4 391.16 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 024.82 €
		262 646.92 €

Les recettes d'investissement

CHAP	RECETTES INVESTISSEMENT	Montant
001	Solde exécution invest. Reporté	- €
021	Virement à la section de fonctionnement	- €
040	Opération ordre transfert entre section	1 500.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	716 595.33 €
13	Subvention investissement	5 087.00 €
Total		**723 182.33 €**



Chapitre 10 : Vient, sur ce chapitre, le remboursement de la TVA ainsi que le versement de la taxe d'aménagement ainsi que l'article 1068 pour l'affectation du résultat à hauteur de 672 165.95 €.

Chapitre 13 : Correspond à des subventions perçues pour 5 087.00 €

REÇU LE
17 AVR. 2025
A LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

Fait à Léaz le 7 avril 2025

Le Maire
Christine BLANC

MAIRIE DE LEAZ
AIN